

NOTE EXPLICATIVE POUR PERMIS D'URBANISME

Maitre de l'ouvrage : Mme Laleh Fahm

Architecte : K2A sprl

Concerne : Rue de Toulouse n°29, 1000 Bruxelles

La demande de Permis concerne 4 interventions :

I. Modification d'une partie de la façade arrière (uniquement rez-de-chaussée) :

Nous désirons remplacer la véranda de la façade arrière par un nouvel espace couvert qui sera l'extension de la cuisine actuelle et servira de salle à manger.

II. Demande de dérogation pour un entre sol :

L'entre sol du palier 1 est existant et n'est pas reconnu par la commune. De ce fait, nous proposons de l'intégrer dans ce projet ainsi que de le privatiser avec le reste du souplex. N'ayant qu'une hauteur de 2m18, nous demandons une dérogation pour sa transformation en bureau.

III. Demande de dérogation pour l'annexe existante :

La véranda existante n'est pas conforme à l'article IV (profondeur de la construction) et l'article VI (toiture) du RRU. Néanmoins, celle-ci a été validée par la commune (voir plan et élévation ci-dessous). De ce fait, nous désirons entreprendre un rafraichissement de la véranda afin de l'intégrer au reste de souplex. Elle servira de cuisine et salle à manger.

IV. Nouvelle cage d'escalier :

Afin de réaliser ce projet, nous nécessitons d'une nouvelle circulation privée. Cette cage d'escalier relie les 2 niveaux (du sous-sol au rez-de-chaussée) et répond mieux aux besoins d'un souplex 3 chambres.

V. Ajout d'un patio :

Nous souhaitons ajouter un patio de 10m² à la place de l'escalier existant afin de ventiler et d'éclairer les deux nouvelles chambres en sous-sol. Celui-ci permettra également un ensoleillement au rez-de-chaussée ainsi qu'une meilleure visibilité au sein du logement.